

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15 SEP. 2016

Dossier complet le

15 SEP. 2016

N° d'enregistrement

F04416PC086

1. Intitulé du projet

Création d'un réseau de desserte forestière sur le massif du Hirtenberg, commune de Rimbach près Masevaux (68)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASA du Hirtenberg

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. BEHRA Bernard, Président de l'ASA

RCS / SIRET

Forme juridique

Association Syndicale Autorisée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

| N° de rubrique et sous rubrique | Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique |
|--|---|
| Rubrique 6 : infrastructures routières sous rubrique d | Dossier au cas par cas : toutes autres routes d'une longueur inférieure à 3 km La longueur unitaire des ouvrages de type chemin forestier (création +transformation) ne dépasse jamais 3 km. |

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Liste des ouvrages concernés par la demande au cas par cas (création et mise au gabarit de chemins forestiers accessibles aux camions grumier uniquement, par numéro d'ouvrage, cf. plan en annexe)

1 : Création de chemin à grumier 890 ml et mise au gabarit 300 ml soit au total 1190 ml

2 : Création de chemin à grumier 1055 ml et mise au gabarit 410 ml soit au total 1465 ml

3 : Création de chemin à grumier 1340 ml et mise au gabarit 230 ml soit au total 1570 ml

6 : Création de chemin à grumier 380 ml et mise au gabarit 350 ml soit au total 730 ml

7 : Création de chemin à grumier 300 ml et mise au gabarit 489 ml soit au total 789 ml

Des équipements et travaux complémentaires (places de dépôt ou de retournement, création de pistes de débardage) viennent compléter le réseau : ces travaux ne relèvent pas de l'annexe pas de l'annexe R122-2 du code de l'environnement

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de disposer d'un réseau de desserte forestière suffisamment dense, de qualité et adapté aux besoins de l'exploitation forestière des forêts communales et privées sur le massif du Hirtenberg.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du schéma directeur départemental de desserte du Hirtzenstein rédigé en 2008.

Il est portée par l'Association Syndicale Autorisée du Hirtenberg, créée officiellement le 25 août 2016 à la suite d'une enquête publique.

Le réseau projeté permettra d'accéder aux ressources forestières actuellement inexploitées faute de desserte. Il réduira les coûts d'exploitation en limitant les distances de débardage et permettra ainsi une gestion durable, notamment en proposant une alternative aux coupes rases en petite forêt privée morcelée : des actions en faveur de la mobilisation concertée par la réalisation de chantiers d'exploitation regroupant plusieurs propriétaires seront mises en place (Plan d'Actions Sylvicole).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Compte-tenu de l'ampleur des travaux projetés, ils se dérouleront sur 2 saisons entre avril et octobre 2017 et 2018, selon le phasage suivant (3 semaines de travail effectif par phase):

1/ travaux d'ouverture des chemins : réalisation de la coupe d'emprise, débardage des bois et dessouchage sur l'emprise des chemins synchronisé avec les travaux d'ouverture des chemins (bande de roulement de 4m maximum) : terrassement, talutage, nivellement et compactage sommaire, mise en place des dispositifs de franchissement des cours d'eau (buse et gués)

2/ travaux de finition nivellement, mise en place des ouvrages d'assainissement (fossés, renvois d'eau).

Les matériaux seront pris sur l'emprise du chantier. Les transports de matériaux se limite presque exclusivement à des transports transversaux et implique des profils excédentaire en déblais. Pour des raisons techniques (poids des grumier), le chemin forestier doit être établi largement en déblais.

Pendant toute la durée des travaux les ouvrages seront strictement interdits à la circulation à l'exception des engins et personnels du chantier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le réseau de desserte créé sera propriété de l'ASA et à ce titre strictement réservé aux ayants droits : propriétaires et professionnels de la forêt. L'utilisation de ce réseau est encadré par un règlement intérieur validé en assemblée des propriétaires de l'ASA. Une autorisation de circulation est délivré à chaque membre de l'Association.

Des panneaux d'interdiction de circulation seront apposés aux principaux points d'accès au réseau de desserte. Le réseau existant permettant l'accès à ces nouveaux chemins forestier fait déjà l'objet d'un arrêté communale interdisant la circulation.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Création de l'ASA du Hirtenberg selon les dispositions de l'ordonnance du 1er juillet 2004 et du décret 2006-504 comprenant notamment une enquête publique (du 14/06/2016 au 1/07/2016) et la validation par le sous-préfet de Thann en date du 25/08/2016

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Examen au cas par cas pour un dossier de demande de subvention auprès de la région Grand-Est au titre du programme de soutien aux investissements pour l'amélioration de la desserte forestière (TO 0403G du PDR Alsace 2014-2020)

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

| Grandeurs caractéristiques | Valeur |
|--|----------------------------------|
| ASA du Hirtenberg (133 ha) : | |
| création de chemins grumiers en terrain naturel (plusieurs tracés) | 3965 ml |
| transformation de pistes en chemins grumiers (plusieurs tracés) | 1779 ml |
| création de pistes de débardage (plusieurs tracés) | 1920 ml |
| création de places de retournement (450m ² unitaires) | 2 unités soit 900 m ² |
| aménagement de lacets | 2 unités |

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___

Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 6 ° 58 ' 02,4 " E Lat. 47 ° 49 ' 56,1 " N

Point d'arrivée : Long. 6 ° 57 ' 54,6 " E Lat. 47 ° 49 ' 18,2 " N

Communes traversées :

Rimbach-près-Masevaux (68)

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Vocation forestière et infrastructures de desserte forestière

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Commune de Rimbach près Masevaux : POS approuvé le 15/11/1993

Le massif du Hirtenberg y est classé en zone ND

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui



Non



5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

| Le projet se situe-t-il : | Oui | Non | Lequel/Laquelle ? |
|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZNIEFF de type 2 « Hautes Vosges Haut-Rhinoises » 420030275 |
| en zone de montagne ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Massif Vosgien |
| sur le territoire d'une commune littorale ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PNR des Ballons des Vosges |
| sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | |
|---|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | PPRN inondation approuvé en date du 30/04/2014 |
| dans un site ou sur des sols pollués ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans une zone de répartition des eaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| dans un site inscrit ou classé ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité : | Oui | Non | Lequel et à quelle distance ? |
| d'un site Natura 2000 ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | ZPS des Hautes Vosges FR 4211807 : 2,5 ha sont inclus dans le périmètre de l'ASA (surface totale de la ZPS : 23 680 ha) ZSC Vosges du Sud FR4202002 : 2,5 ha sont inclus dans le périmètre de l'ASA (surface totale de la ZSC : 5 106 ha) |
| d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

| Domaines de l'environnement : | | Oui | Non | De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i> |
|-------------------------------|---|--------------------------|-------------------------------------|---|
| Ressources | engendre-t-il des prélèvements d'eau ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il excédentaire en matériaux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | L'essentiel des matériaux sera pris sur l'emprise des travaux. |
| Milieu naturel | est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Pour plus d'explications on se référera à la note des incidences environnementales et paysagères jointe à la présente demande |
| | est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|--------------------------------|--|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Emprise des chemins grumiers et place de dépôt/retournement créées Pour plus d'explications on se référera à la note des incidences environnementales et paysagères jointe à la présente demande |
| Risques et nuisances | Est-il concerné par des risques technologiques ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques naturels ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des risques sanitaires ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Commodités de voisinage | Est-il source de bruit ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Sauf localement pendant la phase de travaux, mais les premières habitations sont éloignées (distance de 950m) |
| | Est-il concerné par des nuisances sonores ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des odeurs ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des nuisances olfactives ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | sauf très localement (quelques mètres) pendant la phase travaux dans les secteurs nécessitant l'emploi d'un matériel de type brise roche |
| | Est-il concerné par des vibrations ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |

| | | | | |
|---|--|-------------------------------------|-------------------------------------|--|
| | Engendre-t-il des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Est-il concerné par des émissions lumineuses ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| Pollutions | Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | Gaz d'échappement des engins pendant la phase de travaux |
| | Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Ce point fera l'objet d'un développement particulier au niveau du CCTP de travaux de terrassement une fois la demande de subvention validée : - utilisation de kit de rétention mobiles pour pallier aux pollutions accidentelles, préférence pour les huiles bio - stockage des produits susceptibles de porter atteinte à la qualité des eaux hors d'atteinte de celles-ci |
| | Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | Idem : enlèvement de tous les décombres, terres, dépôts de matériaux qui pourraient subsister vers un site approprié à charge de l'entrepreneur. |
| Patrimoine / Cadre de vie / Population | Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | |
| | Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | impact positif sur l'activité sylvicole |

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Non.

On se référera pour cela à la note d'évaluation complémentaire du présent projet joint à la présente demande.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

| Objet | | |
|-------|--|--------------------------|
| 1 | L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ; | x |
| 2 | Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; | x |
| 3 | Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; | x |
| 4 | Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; | x |
| 5 | Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; | <input type="checkbox"/> |

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

| Objet |
|---|
| Note complémentaire d'évaluation des incidences environnementales et paysagères du projet |
| Les photographies demandées au 8.2 figurent dans la note complémentaire |
| |
| |
| |
| |

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

Rimbach près Jasevaux

le,

12.9.2016

Signature

B. BEHRA
/m.